

Compte-Rendu du Comité de Pilotage

Sites Natura 2000 du littoral de Zonza

20 octobre 2017, mairie annexe de Ste Lucie de Porto-Vecchio

Etaient présents :

- ✓ M. AGOSTINI Henry-Paul, maire de Zonza et président du comité de pilotage
- ✓ M. ROCCA SERRA Sébastien, conseiller municipal commune de Zonza
- ✓ M. DECORTES Pierre-Paul, adjoint au maire commune de Zonza
- ✓ M. CUCCHI Nicolas, conseiller municipal commune de Zonza
- ✓ M. DI ROSA Jean-Michel, responsable pôle Environnement, CD2A
- ✓ M. AGOSTINI Olivier, Garde Littoral, CD2A
- ✓ Mme FAUVELLE Emmanuelle, Animatrice des sites N2000, CD2A
- ✓ M. DURET Jean-Yves, chef de secteur FORSAPS CD2A
- ✓ M. FERAL Camille, DDTM 2A
- ✓ M. GARNIER Gilles, DDTM 2A
- ✓ M. MURACCIOLE Michel, délégué de rivages du Conservatoire du Littoral
- ✓ Mme CAMUGLIO Valérie, chargée de mission du Conservatoire du Littoral
- ✓ M. RECORBET Bernard, D.R.E.A.L.
- ✓ M. NOUGAREDE Jean-Pierre, herpétologiste
- ✓ M. LECCIA Sébastien, Office de l'Environnement de la Corse
- ✓ Mme PIAZZA Carole, Office de l'Environnement de la Corse, C.B.N.C.
- ✓ Mme DANIEL Gwennaëlle, C.E.N. Corse
- ✓ Mme LACOTTE Emilie, Association SPORSICA
- ✓ Mme AGOSTINI Liliane, gérante d'établissement, commune de Zonza
- ✓ M. CARLI Jean-Jacques, gérant d'établissement, commune de Zonza
- ✓ M. ROBERT CARLI Anthony, gérant d'établissement, commune de Zonza
- ✓ M. GALIMBERTI Jérémy, gérant d'établissement, commune de Zonza
- ✓ M. MUZY Antony, propriétaire commune de Zonza
- ✓ M. FRANCHI Jérôme, propriétaire commune de Zonza
- ✓ Mme FERRANDI Laure, propriétaire commune de Zonza
- ✓ M. ROCCA-SERRA Jean-Pierre, propriétaire commune de Zonza
- ✓ M. AGOSTINI Antoine, propriétaire commune de Zonza
- ✓ M. BERNADA-MAESTRATI Jean-Jacques, propriétaire commune de Zonza
- ✓ Mme GIANNI Joëlle, propriétaire commune de Zonza
- ✓ Mme FRANCHI-GIANNI Paula-Maria, propriétaire commune de Zonza
- ✓ M. CARLI Antoine, propriétaire commune de Zonza
- ✓ Mme BERNADA-MAESTRATI-GIUDICELLI Jeanine, propriétaire commune de Zonza
- ✓ Mme TARDIF Simone, propriétaire commune de Zonza
- ✓ M. BAGGIONI Anthony, gérant du Cabanon bleu
- ✓ M. BONCHRISTIANI Gérard, association « Pour le libre accès aux plages »
- ✓ Mme MINIGHETTI Faustine, journaliste Corse-Matin

Les 4 sites Natura 2000 concernés par ce comité de pilotage sont :

- ✓ Site N° FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »
- ✓ Site N° FR9400585 « Iles Pinarellu et Roscana »
- ✓ Site N° FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu»
- ✓ Site N° FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, Punta Capicciola »

Déroulement de la séance :

⇒ Introduction de la réunion par monsieur le maire

⇒ Présentation de l'ordre du jour par Mme FAUVELLE

- Rappels réglementaires sur le réseau Natura 2000
- Actions menées, bilan par site
- Avancée de la charte Natura 2000
- Problème de la posidonie, bilan, suite à donner pour les années à venir
- Renouvellement de la convention d'animation
- Priorisation des actions pour les trois prochaines années et par site
- Divers

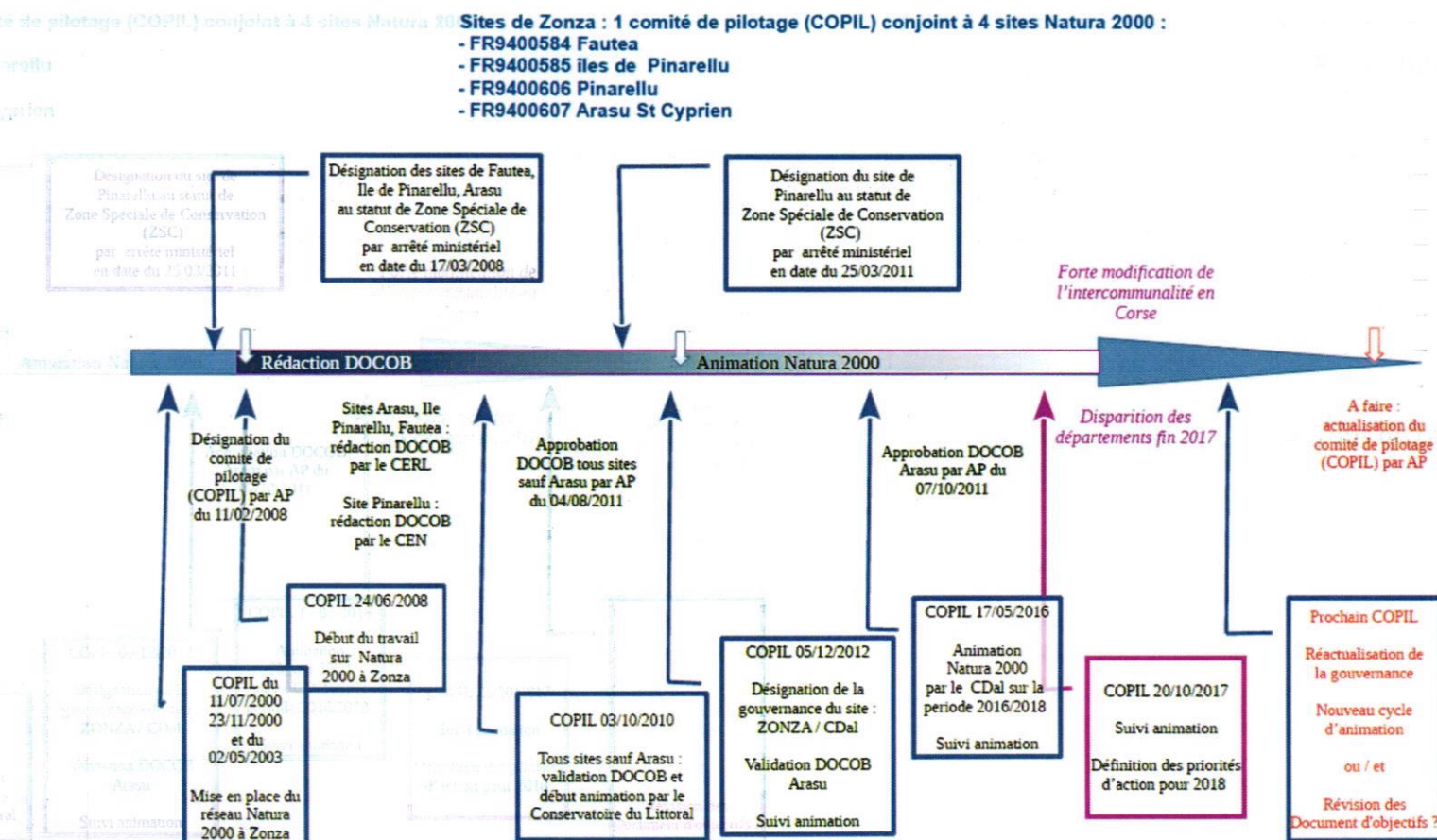
⇒ Tour de table

A cette occasion, Mme GIANNI pose le problème du manque de communication et de concertation avec les propriétaires, notamment ceux de la pinède de Pinarellu.

E. FAUVELLE précise que des courriers ont été envoyés mais un bon nombre n'a pu effectivement être distribué par la Poste faute de précisions sur certaines adresses. Elle propose aux personnes n'ayant pas reçu d'invitation au COPIL de mettre leurs coordonnées (adresse postale) sur une feuille qui circule.

⇒ Intervention de la DDTM (M. FERAL)

Ainsi que le résume le schéma ci-dessous, le travail sur les sites Natura 2000 de Zonza est commencé depuis plusieurs années :



⇒ Actions menées site par site (présentation par E. FAUVELLE)

Site N° FR9400584 « Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea »

E. FAUVELLE présente l'ensemble du travail effectué sur ce site en 2016 et 2017. Il s'agit d'une démarche globale de réaménagement de l'ensemble du site. Les actions menées sur le site se font en concertation avec le Département et le Conservatoire du littoral. Différents acteurs sont impliqués : gardes du littoral (CD2A), forestiers-sapeurs (CD2A), animateur Natura 2000 (CD2A), conservatoire du littoral, paysagiste-conseil du conservatoire, entreprises (mandatées par CDL) :

- Ouverture de nouveaux sentiers à Fautea (vers la tour, vers la plage, sentier tour/four)
- Cicatrization d'anciens sentiers (Fautea)
- Pose de ganivelle sur l'ensemble du site
- Mise en place de signalétique sur l'ensemble du site
- Aménagement de l'entrée du site de Fautea (escaliers et panneau d'information)

- Réaménagement de la plage de Fautea suite aux intempéries de l'hiver 2016
- Réaménagement de l'accès à la plage de Lavu Santu
- Pose de clôture en arrière de la plage de Lavu Santu (pour empêcher l'accès aux véhicules motorisés et aux vaches)

Concernant l'aménagement de l'entrée du site de Fautea, la question est posée (Mme TARDIF) de l'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite et les secours. Concernant l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite, M. MUZY précise que le site ne leur est pas adapté, les sentiers étant partiellement accidentés. Concernant l'accès pour les secours, M. MURACCIOLE précise que l'accès pourra se faire par ailleurs, par exemple par la ZAL (Zone d'Appui à la Lutte). Le sujet devra être étudié en concertation entre les propriétaires fonciers, le CDL, le CD2A, la commune.

Concernant la tour de Fautea, M. MURACCIOLE précise que les clefs ont été récupérées par la C.T.C. et que cette dernière a été saisie concernant le problème de sécurité (risque de chute) des escaliers d'accès à la tour. Il devient urgent de régler ce problème (réparation ou démontage des escaliers). Enfin, un diagnostic architectural a été demandé par la C.T.C. afin de définir les travaux à réaliser visant à rouvrir la tour au public.

Un point est fait sur l'incendie qui a eu lieu sur le site de Fautea le 30 avril. A cette occasion, M. MUZY tient à soulever un problème : celui des « beach-party » organisées durant l'été sur la plage de Lavu Santu (accès à pied et surtout par la mer). Des feux sur la plage ont été constatés et signalés à la gendarmerie qui n'a pu intervenir. Il ressort de la discussion qu'une réflexion globale doit absolument être engagée ; il y a en effet un gros problème de sécurité (risque incendie). Le renfort de la surveillance (actuellement une seule nuit, le samedi, par semaine) pourrait-être une solution et il faut l'étudier.

Le problème du stationnement est également abordé. A Fautea, il est devenu excessif et dangereux. M. MUZY propose une réflexion sur la capacité d'accueil des ENS (Espaces Naturels Sensibles), sur les flux touristiques et sur la mise en place de quotas de fréquentation. M. BONCHRISTIANI rappelle que nous sommes face à un paradoxe : d'un côté nous souhaitons toujours plus de touristes sur l'île, de l'autre nous soulevons le problème de la sur-fréquentation de certains sites. M.FERAL ajoute qu'il est difficile de sanctuariser des sites.

L'absence de toilettes publiques est mise en relief : en effet, cela crée des nuisances sur le site (arrière-plage). La mise en place de toilettes sèches est proposée ; cette solution devra être étudiée.

Enfin, M.MUZY tient à mettre en avant le travail des gardes du littoral (CD2A) sur l'ensemble du site. Depuis de nombreuses années, il est sur le site et ne voit que peu d'évolution. L'avancée de ces derniers mois est un point très positif.

Site N° FR9400607 « San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, Punta Capicciola »

E. FAUVELLE présente les actions menées sur ce site :

- Opération de curage du grau d'Arasu (été 2016) qui fût une réussite
- Comptage et suivi de la station de silène velouté (Punta d'Arasu)

Concernant les actions en projet, elles vont dans le sens d'une réflexion globale de réaménagement du site prenant en compte l'aspect paysager :

- Pose d'une passerelle pour franchir le grau et permettre de faire la jonction entre la plage et Punta d'Arasu.
- Nettoyage raisonné de la plage

E. FAUVELLE aborde ensuite le problème de survol du site par des U.L.M. Un film et des photos témoignant des nuisances sonores occasionnées (septembre 2017) et de la fuite de flamands roses suite au survol d'un ULM sont montrés à l'assistance. Un travail va donc devoir être fait pour sensibiliser les usagers et pour essayer d'encadrer cette activité.

M. RECORBET précise qu'il y a également un problème ponctuel de survol par des hélicoptères, ce qui engendre d'importantes nuisances.

M. FERAL rappelle qu'une évaluation d'incidence Natura 2000 doit être effectuée lorsque l'on envisage la pratique d'une activité organisée (une activité sportive quotidienne, une manifestation publique ponctuelle, etc.) sur un site Natura 2000. Le but n'étant pas d'interdire ces activités mais de les encadrer et d'en limiter les incidences. Des exemples sont donnés de manifestations organisées sur des sites Natura 2000 et ayant fait l'objet d'évaluation d'incidence N2000 (Jet-ski, course équestre). Lorsque le travail est fait suffisamment en amont, il y a moyen, la plupart du temps, de concilier une pratique et un site Natura 2000.

M. CARLI intervient pour parler d'un problème l'opposant à un autre propriétaire sur le site de Pinarellu. M. le Maire rappelle que ce point n'est pas à l'ordre du jour, qu'il concerne un différend d'ordre privé entre deux personnes et qu'il fait l'objet d'un contentieux en justice. La séance est suspendue.

A la reprise de séance, un point est fait sur l'incendie qui a sévi sur le site de St Cyprien le 20 août 2017. M. NOUGAREDE intervient pour parler de la mortalité des tortues (Cistudes et Hermann) occasionnée par ce sinistre.

Site N° FR9400606 « Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu »

E. FAUVELLE présente le travail mené sur ce site, à commencer par l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques pour l'entretien des étangs de Pinarellu. Cette charte a été envoyée à une sélection de propriétaires (parcelles au contact des étangs de Pinarellu) pour signature. Il s'agit d'un contrat moral que les signataires s'engagent à respecter. A ce jour, 4 signatures ont été obtenues, et il reste un gros travail de sensibilisation à faire.

Mme GIANNI fait remarquer qu'elle-même et d'autres propriétaires n'ont pas reçu cette charte.

E. FAUVELLE précise que, dans un premier temps, seuls les propriétaires de parcelles en contact avec les étangs ont été destinataires du courrier ; de plus, les adresses où envoyer les courriers ont été relevées à partir du cadastre et beaucoup ne sont plus à jour. Une partie des envois est donc revenue à l'expéditeur.

Il est donc proposé aux propriétaires n'ayant pas reçu ce courrier de marquer leur adresse postale sur une feuille afin que la charte puisse leur être envoyée.

E. FAUVELLE présente ensuite le protocole « posidonies » qui a été mis en œuvre sur la plage de Pinarellu. Le contexte est rappelé et les différentes phases du protocole expliquées.

Mme AGOSTINI demande s'il serait possible d'avoir un panneau d'information sur les posidonies pour le placer sur la plage de Villata ; il y a en effet beaucoup de posidonies sur cette plage et il faudrait pouvoir sensibiliser les usagers.

M. BAGGIONI et M. MUZY suggèrent que des études des courants marins, des vents, des flux des bateaux soient faites, afin de mieux anticiper la répartition des posidonies sur les plages.

M. MURACCIOLE répond qu'aucune étude n'est nécessaire ; il faut expérimenter et adapter les protocoles en fonction de chaque situation. Ce sont les solutions les plus pragmatiques.

La mairie de Zonza demande à ce qu'un suivi soit effectué en avant saison (avant avril 2018) afin d'anticiper la problématique avant la prochaine saison estivale. Le protocole initial et le suivi de cette action

sont disponibles sur le site internet des sites Natura 2000 (<http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9400606-pinarellu-dunesetangs-de-padulatu-et-padulu-tortu>) ou auprès de l'animateur Natura 2000.

Mme AGOSTINI aborde le sujet du grau de Padulu Tortu qui est bouché. Le niveau des étangs est critique, il faudrait intervenir. E. FAUVELLE s'engage à passer sur le site dès que possible pour étudier la faisabilité d'un curage.

⇒ Suivis écologiques (présentation par E. FAUVELLE)

Différents intervenants prennent la parole pour faire un point sur les suivis écologiques effectués sur l'ensemble des sites :

→ G. DANIEL (CEN)

- *Illes de Pinarellu et Roscana* : suivi et gestion du Silène velouté/suivi du Phyllodactyle d'Europe
- *Ilot Cornuta* : suivi et gestion du Silène velouté
- *Site de Pinarellu* : suivi de la population de Cistudes

→ B. RECORBET (DREAL) données ornithologiques

- Echasse blanche
- Aigrettes et Garde-bœufs à St Cyprien
- Héron pourpré et Blongios à Pinarellu
- Tadorne de Belon à Padulu Tortu
- Petit Gravelot

B. RECORBET propose la création, à Arasu, d'une Z.P.S. (Zone de Protection Spéciale) au titre de la directive européenne sur les oiseaux. Il propose aussi de créer des ouvertures dans un mur à Padulu Tortu pour permettre le passage des tortues (Cistudes et Hermann) d'un côté à l'autre.

→ Présentation par E. FAUVELLE de travaux réalisés par M. DELAUGERRE (Phyllodactyle d'Europe)

- Prospection de Phyllodactyles sur l'îlot Cornuta et sur l'île située au nord de l'île de Pinarellu
- Prospection de Phyllodactyles sur l'îlot de Fautea. Propose que ce dernier soit inscrit dans le périmètre Natura 2000.

⇒ Présentation du site Internet dédié à Natura 2000 en Corse (par E. FAUVELLE et M. FERAL)

⇒ Renouvellement de la convention d'animation (présentation par M. FERAL)

M. FERAL rappelle que l'année 2018 va être une année de transition (passage à la collectivité unique). Pour cette raison, la convention d'animation ne sera renouvelée que pour cette année. Les actions à prioriser le seront uniquement pour cette année également. A l'issue de l'année 2018, une nouvelle convention sera engagée pour les 3 années 2019/2020/2021.

Deux grandes actions seront menées pour 2018 :

1. L'aménagement de la plage de Fautea par le conservatoire du littoral, le Conseil Départementale et l'appui financier de l'État
2. Le suivi et la gestion des plages en particulier dans le secteur de Pinarellu

Les actions retenues, site par site, comme prioritaires sont résumées dans les tableaux ci-dessous :

FR9400584 - Marais de Lavu Santu et littoral de Fautea	
Actions à prioriser en 2018	
Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées/Fiches Actions
A - Protéger les restaurer les milieux sableux et dunaires	A1 - Mettre en défens et restaurer les dunes de Fautea
	A2 - Mettre en place un nettoyage manuel de la plage de Fautea
E - Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel	E1 - Mettre en place une signalétique d'information au public
	E2 - Modifier les sentiers d'accès à la plage de Fautea et à la tour génoise
	E4 - Cicatrizer les pistes inutiles
	E5 - Aménager une zone de stationnement pour les usagers de la plage de Fautea
H - Préserver et restaurer le patrimoine culturel	H1 - Mettre en valeur la tour génoise

FR9400585 - Iles Pinarellu et Roscana		
Actions à prioriser en 2018		
Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées/Fiches Actions	Estimation H/J
A - Préserver le patrimoine naturel (Pinarellu)	A1 - Suivre les populations d'espèces animales de la Directive Habitats : phyllodactyle d'Europe et chiroptères.	
	A2 - Suivre l'évolution de la végétation et les populations d'espèces remarquables.	
Préserver le patrimoine naturel (Roscana)	1 - Préserver la population de silène velouté (Silene velutina)	
	2 - Actualiser les données sur les effectifs de phyllodactyle sur l'îlot	

FR9400606 - Pinarellu : dunes et étangs de Padulatu et Padulu Tortu
Actions à prioriser en 2018

Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées/Fiches Actions	Estimation H/J
D - Protéger les étangs	D2 - Entretenir ponctuellement la communication entre les étangs et la mer	
F - Mobiliser et informer les acteurs locaux pour la mise en oeuvre des docob (contrats/ chartes)	F1 - Emergence de contrats Natura 2000 et assistance à maîtrise d'ouvrage (animation du docob)	
	F2 - Elaboration de la charte Natura 2000 (continuité)	
G - Suivis d'habitats et espèces d'intérêt communautaire et veille écologique	G1 - Protection de la Cistude d'Europe et de son habitat	
	G2 - Protéger les espèces patrimoniales	
H - Accueil du public	H2 - Supprimer les pollutions visuelles	
	Suivi de la problématique "posidonies"	

FR9400607 - San Ciprianu : étang d'Arasu, îlots Cornuta et San Ciprianu, Punta Capicciola
Actions à prioriser en 2018

Entités géographiques du site N2000	Objectifs du DOCOB	Mesures appropriées/Fiches Actions
Cordon littoral Etang et Punta d'Arasu	C - Conserver la population de silène velouté	C - Suivre l'évolution de la population de silène velouté
	E - Restaurer la lagune littorale Scénario 1: restauration dans sa forme originelle Scénario 2: suppression partielle des digues et conservation des rives actuelles	E3 - Entretenir périodiquement l'ouverture du grau (scénarii 1 et 2)
	G - Favoriser une découverte et une circulation du public sur le site respectueuse du milieu naturel	Aménager une passerelle pour franchir le grau
Les îlots Cornuta et San Ciprianu	Conservation dans un état favorable des habitats et des espèces	A1 - Restaurer une population de silène velouté sur l'îlot Cornuta
		B - Assurer un nettoyage régulier des rives des îlots

La réunion s'achève à 13h20.

Le maire invite l'assistance à se rendre au restaurant *Focu di legnu* afin de partager un repas offert par la mairie.

Signature du Président du COPIL

M. Henry-Paul AGOSTINI

